

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1816

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Lyon 8ème - Saint-Fons - Vénissieux

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 7 entre la rue Garibaldi à Lyon 7ème et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Fons - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Ederly (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1816**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Lyon 8ème - Saint-Fons - Vénissieux

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 7 entre la rue Garibaldi à Lyon 7ème et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Fons - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

L'opération des Voies lyonnaises fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le réseau des Voies lyonnaises, fort de 13 lignes, en 2030, promet, aux habitantes et habitants de la Métropole de Lyon, une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 250 km d'ici 2026, la Métropole s'engage fortement dans la transformation des villes et des modes de vies : plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond, également, à de nombreux enjeux actuels :

- lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions (ZFE) et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- fluidité et lien entre les différents territoires de la Métropole,
- lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des modes pour protéger les cyclistes,
- un dimensionnement permettant de se croiser et se doubler, même avec des vélos cargos,
- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage,

- une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

L'aménagement de la Voie lyonnaise n° 7 entre la rue Garibaldi à Lyon 7ème et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Fons, d'une longueur de 4,5 km constitue un des tronçons de la ligne 7 des Voies lyonnaises, longue de 34 km qui reliera Rillieux-la-Pape à Solaize. Ce tronçon traverse les communes de Lyon 7ème, Lyon 8ème, Vénissieux et Saint-Fons.

Sa mise en œuvre repose sur un partage des compétences entre :

- la Métropole, maître d'ouvrage des Voies lyonnaises, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine public de voirie,
- les Villes de Lyon, Vénissieux et Saint-Fons sur l'éclairage public, le développement de la végétation basse et moyenne, pour offrir des supports de confort urbain et de biodiversité.

II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (Voies lyonnaises),
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains),
- maintenir la qualité de desserte par les transports en commun.

III - Bilan de la concertation

1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable sur le projet de Voie lyonnaise n° 7 conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Le périmètre du projet faisant l'objet de la concertation était le suivant :

- la rue Garibaldi entre le carrefour avec la Grande rue de la Guillotière et le carrefour avec l'avenue Berthelot sur le territoire de Lyon 7ème,
- la rue Paul Duvivier sur le territoire de Lyon 7ème,
- la route de Vienne sur le territoire de Lyon 8ème,
- la route de Vienne et la traversée du boulevard Laurent Bonnevey sur le territoire de Vénissieux,
- l'avenue Jean Jaurès sur le territoire de Saint-Fons.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2022-11-28-R-0877 du 28 novembre 2022, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

La concertation s'est déroulée du 9 janvier 2023 au 10 février 2023 selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- l'information du public a été assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) à :

- . l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 7ème, 16 place Jean Macé,

- . la Mairie d'arrondissement de Lyon 8ème, 12 avenue Jean Mermoz,
- . la Mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel Houel,
- . la Mairie de Saint-Fons, 1 place Roger Salengro ;

- une réunion publique a été organisée le 3 février 2023 à l'école élémentaire Philibert Delorme à Lyon 8ème, qui a mobilisé environ 100 personnes,

- le dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises7sud@grandlyon.com.

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis indiquant la date d'ouverture et de clôture de la concertation a été publié dans des journaux d'annonces légales (Le Progrès en date du 9 janvier 2023),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché à l'Hôtel de Métropole, à la Mairie de Lyon 7ème, Lyon 8ème, Vénissieux et Saint-Fons.

2° - Le bilan

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

Au total, 81 contributions ont été émises concernant le projet d'aménagement de la Voie Lyonnaise n° 7 entre la rue Garibaldi à Lyon 7ème et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Fons, dont :

- aucune contribution n'a été portée dans les registres déposés à Lyon 7ème, Lyon 8ème, Vénissieux et Saint-Fons,

- 52 contributions ont été saisies sur la plateforme Je Participe. En réaction à ces contributions, au total 273 votes de soutien ont été exprimés et 46 commentaires ont été saisis,

- 7 contributions ont été envoyées sur la boîte e-mail concertation.voieslyonnaises7sud@grandlyon.com, créée pour la concertation,

- la réunion publique du 3 février 2023 a permis de présenter aux 100 personnes présentes les objectifs et les enjeux de l'opération ainsi que les principes d'aménagement du projet et les différents profils ; ces personnes ont également pu exprimer 22 questions et contributions lors de cette réunion publique.

L'opportunité de l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 7 entre la rue Garibaldi à Lyon 7ème et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Fons a été saluée. Les principales observations et réponses apportées par la Métropole sont exposées ci-après.

Plusieurs contributions s'interrogent sur le tracé par la rue Paul Duvivier et non par la route de Vienne. En réponse, il est précisé que le profil de la route de Vienne est beaucoup plus contraint pour insérer la Voie lyonnaise, que le tracé suit la logique de poursuivre jusqu'à l'avenue Berthelot avec l'aménagement futur de la rue Garibaldi et de profiter de l'aménagement existant de la rue Paul Duvivier.

Plusieurs contributions s'expriment en faveur de la mise à sens unique de la route de Vienne. En réponse, il est précisé que la route de Vienne est un itinéraire du projet de corridor bus, en lien également avec le tramway T10. Le scénario de la mise à sens unique a été écarté car il impliquait une déviation des bus.

Plusieurs contributions expriment la nécessité d'améliorer le confort des piétons sur la route de Vienne. En réponse, il est rappelé que l'objectif des Voies lyonnaises est d'encourager tous les modes actifs, notamment en améliorant la marchabilité du territoire. Le profil de la route de Vienne dans le secteur Grand Trou est étroit, l'enjeu est de pouvoir proposer un profil équilibré pour l'ensemble des modes de déplacement.

Plusieurs contributions s'inquiètent de la suppression des stationnements sur la route de Vienne dans le quartier Grand Trou. En réponse, une proposition alternative a été étudiée et présentée en réunion publique, permettant de maintenir une bande fonctionnelle côté est de la route de Vienne. Cette proposition permettant de limiter l'impact sur le nombre de places de stationnement dans le quartier Grand Trou a été retenue à l'issue de la concertation.

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la ligne 7 des Voies lyonnaises entre la rue Garibaldi à Lyon 7ème et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Fons ainsi que le bilan de cette concertation, constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics (hors foncier et hors budget annexe de l'assainissement) est de 8 300 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation relative à la ligne n° 7 des Voies lyonnaises entre la rue Garibaldi à Lyon 7ème et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Fons.

2° - Approuve :

a) - le programme des travaux relatif au projet de la ligne n° 7 des Voies lyonnaises entre la rue Garibaldi à Lyon 7ème et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Fons,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

3°- Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309903-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
